

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2-ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Budgets Primitifs 2014 (Rap. M. Le Maire)
 - 1 – Budget principal Ville
 - 2 – Budget annexe Parking
 - 3 – Budget annexe Camping
 - 4 – Budget annexe Cuisine Centrale
 - 5 – Budget annexe Chauffage Urbain
 - 6 – Budget annexe Cellules Commerciales
- b) Chauffage urbain – contrats d’abonnement pour la fourniture de chaleur
- Appels mensuels clients 2014 (Rap. M. RODRIGUES)
- c) Création de service communs Urbanisme – Aménagement et bureau d’études voirie Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (Rap. M. le Maire)
- d) Protocole d’accord DELCROIX/Boulangerie (Rap. M. le Maire)
- e) Compte Epargne Temps (Rap. Mme HEURTAUX)
- f) Extension du plan de formation par voie d’avenant (Rap. Mme HEURTAUX)
- g) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- h) Acquisition d’une maison située 59, Avenue de Champagne à Epernay appartenant aux conjoints DETHIER (Rap. Mme HEURTAUX)
- i) Acquisition et classement dans le domaine public d’une emprise foncière impasse de la Pagerie a Epernay (Rap. Mme HEURTAUX)
- j) Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes Exercice 2014 (Rap. M. RODRIGUES)
- k) Attribution de subvention (Rap. M. RODRIGUES)
- l) Décision modificative N° 6 – exercice 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
- m) Reconduction de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité (Rap. M. le Maire)

3-AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Convention entre la Ville et l’ADMR pour la fourniture de repas (Rap. Mme LOYLAUX)
- b) Convention de Gestion Urbaine de Proximité (Rap. Mme CHARIF)

4-ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Subvention de compensation des mises à disposition du personnel municipal
aux associations (Rap. M. MARANDON)
- b) Séjour sports d'hiver (Rap. M. MARANDON)
- c) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la MGEL
(Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est) (Rap. M. MARANDON)
- d) Signature de la convention Tour de France 2014 (Rap. M. MARANDON)
- e) Indemnisation de frais pour les membres du comité scientifique
du musée (Rap. M. MARECHAL)
- f) Convention de partenariat entre la ville d'Epernay et l'association
« Le Salmanazar » pour l'organisation de la représentation théâtrale
« La Fin du Monde est pour dimanche » (Rap. M. MARECHAL)

5-CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Re-dénomination du parc Roger-Menu (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Convention relative à l'implantation de piézomètres par la société
Total Marketing et Services (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Création du pays d'Art et d'Histoire (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Rétrocession de concession GUERIN DENIZET (Rap. Mme LEGRAS)

6-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5332

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5333

2a1-BUDGET PRINCIPAL VILLE 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu la note explicative de synthèse, conforme à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a été jointe à la convocation des membres du Conseil Municipal,

Vu la maquette budgétaire exposée par nature et chapitre au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget principal, pour l'exercice 2014 tel qu'il a été présenté, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 45 081 100 € en section de fonctionnement
- 12 563 900 € en section d'investissement

ADOPTE les annexes au document budgétaire,

APPROUVE le tableau des effectifs,

AUTORISE les versements de subventions suivants :

- Caisse des Ecoles (657361)	160 200 €
- Centre Communal d'Action Sociale (657362)	3 284 000 €

Adopté à la majorité des votants (26 voix pour – 1 abstention : M. GUILLOT – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5334

2a2-BUDGET ANNEXE PARKING 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe Parking, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 570 000 € en section de fonctionnement
- 778 700 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité des votants (26 voix pour – 1 abstention : M. GUILLOT – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFÈVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFÈVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Était absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5335

2a3-BUDGET ANNEXE CAMPING 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Camping Municipal, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 239 100 € en section de fonctionnement
- 90 900 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité des votants (26 voix pour – 1 abstention : M. GUILLOT –
7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme
JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du
Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à
compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5336

2a4-BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cuisine Centrale, pour l'exercice 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 1 243 500 € en section de fonctionnement
- 131 800 € en section d'investissement

Adopté à la majorité des votants (26 voix pour – 1 abstention : M. GUILLOT – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5337

2a5-BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Chauffage Urbain, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 409 600 € en section de fonctionnement

Adopté à la majorité des votants (26 voix pour – 1 abstention : M. GUILLOT – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5338

2a6-BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cellules Commerciales, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 78 200 € en section de fonctionnement
- 74 900 € en section d'investissement

Adopté à la majorité des votants (26 voix pour – 1 abstention : M. GUILLOT – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5339

2b- CHAUFFAGE URBAIN – CONTRATS D'ABONNEMENT POUR LA FOURNITURE DE CHALEUR – APPELS MENSUELS CLIENTS 2014

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 05-2223 en date du 19 janvier 2005 relative aux contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur,

Vu la délibération n° 05-2418 en date du 23 mai 2005 portant modification du contrat client type,

Vu la délibération n° 09-1532 en date du 19 décembre 2009 relative à l'avenant n°1 au contrat d'abonnement client pour la fourniture de chaleur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des appels mensuels 2014 à :

- R1 : 42,00 € H.T. par Mwh
- R2 : 3,19 € H.T. par Kw
- R3 : 0,06 € H.T. par Kw

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à élaborer les appels mensuels comme prévu ci-dessus,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7CU716.816.70688.BATI du budget chauffage urbain.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n°14-5340

2c- CREATION DE SERVICES COMMUNS URBANISME – AMENAGEMENT ET BUREAU D'ETUDES VOIRIE COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dite loi RCT,

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre des diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2006 arrêtant les statuts de la Communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal, modifiés par arrêté préfectoral du 28 août 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011,

Vu la convention signée entre la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne et la Ville d'Epernay le 20 mars 2007 et ses avenants,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 septembre 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Considérant que la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales a modifié le régime juridique de la mutualisation des services entre communes et communauté,

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres de cet EPCI peuvent mettre en place des services communs, notamment pour les services exerçant des missions dans le cadre de compétences qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert entre collectivités,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne se sont rapprochées afin de créer un service commun Urbanisme – Aménagement et un service commun Bureau d'études voirie.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de deux services communs Urbanisme – Aménagement et Bureau d'études voirie entre la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

APPROUVE les termes des conventions précisant les modalités de fonctionnement de ces services,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tout document relatif à cette affaire,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5341

2d-PROTOCOLE D'ACCORD DELCROIX/BOULANGERIE

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte notarié en date du 2 avril 2008 par lequel la Ville est devenue propriétaire des lots n° 116 et 119,

Vu le bail commercial conclu entre la Société dénommée « Boulangerie de Middelkerke » et Monsieur et Madame MAUGARD, en date du 26 janvier 2006, conclu pour une durée de 9 ans commençant à courir le 1^{er} janvier 2006 pour se terminer le 31 décembre 2014.

Vu l'acte du 6 octobre 2008 par lequel la SARL « Boulangerie de Middelkerke » a cédé le fonds de commerce à Monsieur Pascal DELCROIX et Madame Fatiha ZEKRI.

Vu l'accord de Monsieur Pascal DELCROIX et Madame Fatiha ZEKRI quant à la proposition d'indemnité d'éviction,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Considérant que dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain réalisée sur le quartier de Bernon est prévue la démolition partielle des immeubles situés sur la parcelle cadastrées section AL n° 383,

Considérant que les lots n° 116 et 119 sont concernés par cette démolition,

Considérant que l'EPARECA a construit de nouveaux locaux commerciaux dans le quartier et situés de l'autre côté de l'avenue de Middelkerke,

Considérant que la Ville d'Epernay et l'EPARECA ont souhaité conserver l'activité de Boulangerie-Pâtisserie dans le secteur,

Considérant que la Ville a donc proposé à son locataire d'ouvrir son fonds de commerce dans le nouveau linéaire commercial,

Considérant que suite aux négociations, le montant de l'indemnité d'éviction a été arrêté à la somme de 100 000 €,

Considérant qu'il convient donc d'établir un protocole d'accord afin de finaliser la transaction,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE l'indemnité d'éviction à verser à Monsieur Pascal DELCROIX et Madame Fatiha ZEKRI, au titre de la résiliation du bail commercial en cours et l'ouverture de leur fonds de commerce de boulangerie dans le nouveau linéaire commercial construit par l'EPARECA, avenue de Middelkerke, à 100 000 €,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord, ci-annexé, à intervenir entre Monsieur Pascal DELCROIX et Madame Fatiha ZEKRI et la Ville ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 678 VHA 825 JURI au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5342

2e- COMPTE EPARGNE TEMPS

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010,

Vu la délibération n°07-3915 du 21 mai 2007 relative à la création et à la mise en place d'un Compte Epargne Temps,

Vu la délibération n°13-4357 du 21 janvier 2013 instaurant la possibilité, pour les agents partant à la retraite, de solliciter l'indemnisation des jours épargnés, dans les limites et conditions prévues par la réglementation,

Vu le règlement relatif à l'organisation du temps de travail des personnels de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles adopté par le Conseil municipal le 18 novembre 2013,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 décembre 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite faire évoluer son dispositif Compte Epargne Temps, conformément à ce que permettent les dispositions du décret du 20 mai 2010,

Considérant que la Ville d'Eprenay a constitué un groupe de travail composé d'élus, de représentants syndicaux et de représentants de services afin de définir, dans un règlement, les modalités de fonctionnement du Compte Epargne Temps des agents municipaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du règlement relatif au Compte Epargne Temps joint au présent rapport.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5343

2f- EXTENSION DU PLAN DE FORMATION PAR VOIE D'AVENANT

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 17 décembre 2013,

Considérant la nécessité de mettre en oeuvre le plan de formation à compter du 1^{er} février 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1.- ADOPTE le plan de formation pour l'année 2014, annexé à la présente délibération,

Article 2.- DIT qu'il sera applicable à compter du 1^{er} février 2014,

Article 3.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le compte 6184/020/4RH400 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5344

2g- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 6 décembre 2013,

Vu les avis rendus par le Comité Technique Paritaire en date du 16 septembre et 17 décembre 2013,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet afin de remplacer un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet afin de permettre la nomination de deux agents qui ont réussi l'examen professionnel,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires afin d'adapter le temps de travail d'un agent qui bénéficie d'un contrat à durée indéterminée de droit public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,

Article 2.- DECIDE la création de deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,

Article 3.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires,

Article 4.- AUTORISE le Maire à signer l'avenant concernant l'adjoint d'animation en contrat à durée indéterminée.

Article 5.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 19

Nouvel effectif : 20

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 11

Nouvel effectif : 13

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Article 6.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Était absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5345

2h- ACQUISITION D'UNE MAISON SITUEE 59, AVENUE DE CHAMPAGNE A EPERNAY APPARTENANT AUX CONSORTS DETHIER

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques n° 2013 230 1147V en date du 25 novembre 2013,

Vu le courrier de Messieurs Patrick et Denis DETHIER, en date du 8 décembre 2013,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un immeuble cadastré section AI n° 151, sis 59, avenue de Champagne à usage de locaux commerciaux en rez-de-chaussée et d'appartements à l'étage,

Considérant que la Ville a l'opportunité d'acquérir une maison à usage d'habitation située à la même adresse et appartenant à Messieurs Patrick et Denis DETHIER, cadastrée section AI n° 150, d'une contenance de 237 m².

Considérant l'intérêt de cette acquisition permettant ainsi, la réalisation d'une emprise foncière globale, et la disparition de la servitude de passage grevant le bien de la Ville.

DECIDE d'acquérir de Messieurs Patrick et Denis DETHIER le bien cadastré section AI n° 150, situé 59, avenue de Champagne, d'une contenance de 237 m², moyennant le prix principal de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000 €), net vendeur, hors frais d'acquisition à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 820 2138 IMMO au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETTPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5346

2i- ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE EMPRISE FONCIERE IMPASSE DE LA PAGERIE A EPERNAY

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur et Madame LEBAS, en date du 6 janvier 2014,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Considérant que depuis la réalisation des travaux de voirie rue Brahms, une emprise foncière, située impasse de la Pagerie, appartenant à M. et Mme Michel LEBAS, est affectée à usage d'espace public,

Considérant la nécessité de régulariser cet état et d'acquérir l'emprise concernée issue de la parcelle cadastrée section AO n° 59,

Considérant la nécessité de classer cette emprise dans le domaine public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir à M. et Mme Michel LEBAS une emprise foncière d'environ 5m², dépendant de la parcelle cadastrée section AO n° 59, qui sera délimitée par un géomètre, moyennant un prix de 50 € le mètre carré, de supporter les frais de géomètre et d'acte notarié.

DECIDE de classer cette emprise dans le domaine public communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA 720 21 2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5347

2j- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2311-7,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération proposant l'attribution respectivement d'un montant de 153 788 €, 2 230 245 €, 300 460 € et 12 000 € à titre de subvention d'exercice aux associations énumérées dans ces annexes,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer des subventions d'exercice non grevées de conditions d'octroi, tel que présenté dans l'annexe 1 et 4 de la présente délibération, pour un montant global de 165 788 €,

- d'attribuer des subventions d'exercice aux associations liées à la Ville par une convention d'objectifs et de moyens, telle que présentée dans l'annexe 2 de la présente délibération, pour un montant global de 2 230 245 €,

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5348

2k- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 8 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :

Subvention d'action

Association Bernon Loisirs

Participation au projet « Balcons de Noël 2013 » 200 euros
Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Actions

AUTORISE le Maire, ou ses représentants, à signer tout document relatif à cette attribution.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETTPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5349

2I- DECISION MODIFICATIVE N° 6 EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2013 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET CUISINE CENTRALE

Ajustement des crédits de fin d'année.

- + 40 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R 2CC232/251/706/REST** (prestations de services)
- + 40 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D 2CC232/251/6068/REST** (autres matières et fournitures)

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaiet présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaiet excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaiet absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5350

2m- RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COLLECTIVITE SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°s 06-3235 du 19 juin 2006, 07-4343 en date du 17 décembre 2007, 09-730 en date du 14 janvier 2008, 10-1605 du 18 janvier 2010, 11-2608 du 17 février 2011, 12-3593 du 12 mars 2012 et 21 janvier 2013,

Vu la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité, conclue avec la préfecture de la Marne, le 29 janvier 2007,

Vu les avenant successifs n°1, 2, 3, 4, 5 et 6 en date respectivement des 27 février 2008, 26 janvier 2009, 2 février 2010, 10 mars 2011, 2 avril 2012 et 22 février 2013 portant reconduction de la convention initiale,

Considérant que la convention visée arrive à échéance le 14 mars 2014,

Considérant que cette convention peut-être reconduite pour une nouvelle durée d'un an, sous réserve de l'utilisation par la collectivité du même dispositif homologué,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation, la Ville a décidé de conserver FAST comme opérateur du dispositif homologué,

Considérant l'intérêt pour la Ville de maintenir le dispositif de télétransmission des actes de la collectivité et de conserver les domaines et les matières prévues dans la convention du 29 janvier 2007,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire à compter du 15 mars 2014, pour une nouvelle année, la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité conclue avec la préfecture de la Marne, le 29 janvier 2007

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°7 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 13-5351

3a- CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ADMR POUR LA FOURNITURE DE REPAS

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2010-847 en date du 27 juillet 2010 relative à la réglementation de la nutrition,

Vu l'avis de la Commission Education et Affaires Sociales du 8 janvier 2013,

Considérant l'opportunité de poursuivre la livraison de repas à l'ADMR, en direction des personnes âgées du canton de Montmort, et ce, au regard de la demande exprimée par cet opérateur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5352

3b-CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay du 13 mars 2007 et son avenant du 4 novembre 2011,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 8 janvier 2013,

Considérant que la gestion urbaine de proximité est inscrite au volet habitat et cadre de vie du contrat urbain de Cohésion Sociale,

Considérant qu'elle constitue un outil privilégié d'amélioration du cadre de vie des quartiers,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5353

4a- SUBVENTION DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation et Attractivité de la Ville en date du 7 janvier 2014,

Considérant certaines associations, relais de la politique municipale culturelle et sportive de la ville bénéficiant de mise à disposition de personnel pour mener à bien leurs activités,

Considérant que les coûts de personnel sont facturés aux associations intéressées,

Considérant que la trésorerie des associations ne leur permet pas d'honorer ces facturations,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour l'année 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition du personnel municipal aux associations des secteurs sportif et culturel, ainsi que le versement des subventions à ces mêmes associations, selon le tableau joint,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6574 40 SDS725 SPOR SUBPERSONN et 6574 33 CAC313 SUBPERSONN et les recettes sur le compte 6419 SDS725 PAIE, 6419 SGY709 PAIE GMAIGRET et 6419 7EV706 PAIE.

Service	Club	Montant	Tps mise à disposition	Noms
DIRECTION DES SPORTS	Racing club Epernay Champagne	27 921,70 €	18,5/sem	GIERENS HERVE
		16 380,43 €	15,5/sem	DIAZ ANTOINE
	<i>Sous total Racing club Epernay Champagne</i>	44 302,13 €	<i>34 h / sem</i>	
	Epernay Canoë Kayak	9 174,49 €	7h/sem	GORGUET THIERRY
		3 777,33 €	4 h/sem	LUDWIG PHILIPPE
	<i>Sous total Epernay Canoë Kayak</i>	12 951,82 €	<i>11 h / sem</i>	
	Epernay Escalade	3 305,16 €	3,5h/sem	LUDWIG PHILIPPE
	RCE Handball	25 570,68 €	18,5h/sem	VILLAUME MAGALI
	Racing club Volley Ball	4 453,25 €	4 h/sem	BOULORE FREDERIC
	Le Réveil d'Epernay	5 998,71 €	5,5h/sem	LOUIS SONIA
	Rugby Epernay Champagne	22 510,02 €	21,5/sem	BERAUT JULIEN
	TOTAL DIRECTION DES SPORTS	119 091,77 €	98 h/sem	
DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	Salmanazar	11 814,83 €	450h/an	CREMONT DIDIER
	TOTAL DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	11 814,83 €		
Total		130 906,60 €		

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5354

4b-SEJOUR SPORTS D'HIVER

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin identifié et la demande exprimée par les jeunes de mettre en place un séjour à la montagne,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 7 janvier 2014,

Considérant que la Ville d'Epernay propose un séjour pendant les vacances d'hiver, ouvert à quatorze jeunes de 12 à 16 ans,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de ce séjour à La Toussuire du 22 février au 1^{er} mars 2014,

DECIDE de prendre en charge 50 % du coût de ce séjour pour les jeunes sparnaciens,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 64 2EC 234 JEUN HIVER du budget

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5355

4c- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA MGEL (MUTUELLE GENERALE DES ETUDIANTS DE L'EST)

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission animation et attractivité de la Ville du 7 janvier 2014,

Considérant que la manifestation intitulée « Action Jobs » 2014, organisée par la Ville d'Epernay le mercredi 16 avril 2014 en partenariat avec la MGEL a pour but de promouvoir l'emploi en direction des 17 /30 ans,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser cette manifestation en partenariat avec la MGEL qui souhaite apporter son soutien technique et logistique en prenant en charge de l'impression des affiches et des tracts ainsi qu'en diffusant l'information relative à la manifestation auprès de ses adhérents,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de la MGEL à cette manifestation par l'apposition du logo de la mutuelle sur toutes publications dédiées à l'Action Job et mettra à disposition de la MGEL un stand employeur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir « l'Action Jobs » 2014.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5356

4d-SIGNATURE DE LA CONVENTION TOUR DE FRANCE 2014

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention, ci-annexée,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 7 janvier 2014,

Considérant que la candidature de la Ville d'Eprenay pour l'accueil d'une étape du Tour de France 2014 a été retenue par la Société Amaury Sports Organisation,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Société Amaury Sports Organisation et la Ville pour définir les obligations réciproques et les conditions de leur partenariat pour l'organisation du départ de la 7ème étape du Tour de France,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Société Amaury Sports Organisation, pour l'organisation de la 7ème étape du Tour de France.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte SDS725/40/6232/SPOR TOUR FRANCE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5357

4e- INDEMNISATION DE FRAIS POUR LES MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE DU MUSEE

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les frais de déplacement et de vie supportés par les experts participant aux Comités Scientifiques,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville en date du 7 janvier 2014,

Considérant la démarche de projet de la Ville d'ouvrir un musée d'archéologie et du vin de Champagne,

Considérant que le projet scientifique et culturel nécessite de réunir les comités scientifiques afin de s'adjoindre la collaboration de personnes expertes dans les différents domaines thématiques,

Considérant que ces experts engagent des frais à titre personnel,

Considérant la nécessité de prévoir une indemnisation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser les experts participant aux comités scientifiques sur la base de leur déplacement Aller/Retour entre leur résidence administrative et Épernay, d'un ou deux repas selon la proximité entre ces deux lieux, et, le cas échéant, une nuit d'hôtel avec petit déjeuner, à l'exclusion de tout autre frais, et sur présentation des justificatifs des dépenses en bonne et due forme,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires au remboursement des dits frais,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 6228 322 CBA256 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5358

4f- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION THEATRALE « LA FIN DU MONDE EST POUR DIMANCHE »

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 7 janvier 2014,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, une représentation intitulée « LA FIN DU MONDE EST POUR DIMANCHE », le mardi 15 avril 2014 à 20 h 30,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 8 500 €, pour cette représentation théâtrale intitulée « LA FIN DU MONDE EST POUR DIMANCHE »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5359

5a-RE-DENOMINATION DU PARC ROGER-MENU

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 9 janvier 2014,

Considérant l'opportunité de donner une nouvelle identité au Parc Roger-Menu, avant l'inauguration de la Maison des Arts et de la Vie Associative,

Considérant le caractère du lieu, dédié aux activités de détente, de culture et de sport,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rebaptiser le parc Roger-Menu, « Parc des Loisirs Roger-Menu ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5360

5b-CONVENTION RELATIVE A L'IMPLANTATION DE PIEZOMETRES PAR LA SOCIETE ARTELIA

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le projet de convention,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 et suivant et L 2125-1 et suivant,

Vu le Code l'environnement et notamment son livre relatif à la prévention des pollutions risques et nuisances,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 9 janvier 2014,

Considérant que dans le cadre des mesures liées à la fermeture d'une installation classée, des contrôles réguliers de la nappe d'eau souterraine doivent être effectués,

Considérant que lesdits contrôles nécessitent l'implantation de piézomètres sur le domaine public, en aval hydraulique de l'ancienne station-service ELF sise 2, avenue Paul-Chandon.

Considérant la nécessité de définir les conditions de mise à disposition d'une partie du domaine public, nécessaire à la réalisation des forages ainsi que les conditions d'accès à ces ouvrages pour la réalisation du suivi qualitatif de la nappe d'eau souterraine au sein d'une convention.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'implantation de deux piézomètres place de l'Europe,

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la société TOTAL
MARKETING ET SERVICES et tout avenant y afférent,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5361

5c-CREATION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°11-3386, en date du 11 décembre 2011, approuvant le recrutement d'une chargée de mission pour mener à bien le dossier de candidature au label "Pays d'Art et d'Histoire".

Considérant que la candidature "Pays d'Art et d'Histoire" permettrait de pérenniser nos efforts en matière de préservation du patrimoine et de renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant le développement culturel et l'émergence d'un tourisme de qualité.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADHERE au principe de la création d'un Pays d'Art et d'Histoire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 14 janvier 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETTPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etait absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5362

5d-CIMETIERE NORD RETROCESSION DE CONCESSION GUERIN DENIZET

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 1980 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 80-1105, en date du 2 juillet 1980, accordant à Madame Ginette GUERIN née DENIZET, une concession d'une durée cinquantenaire au cimetière Nord,

Vu l'arrêté municipal, en date du 4 février 2013, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu la demande présentée le 7 janvier 2014 par Madame Ginette GUERIN née DENIZET, représentée par sa tutrice, Madame Sylvie CARRE née DENIZET, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession cinquantenaire au cimetière nord, citée ci-dessus,

Considérant que la Concessionnaire n'a plus l'utilité de cette concession,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Madame Ginette GUERIN née DENIZET, la rétrocession de sa concession d'une durée cinquantenaire, son époux ayant été transféré au cimetière de Pongfaverger-Moronvilliers,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession cinquantenaire, acquise au tarif 1980, déduction faite du tiers versé au Centre Communal d'Action Sociale et de la période de jouissance de 402 mois, soit la somme de 21,80 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2014 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 14 janvier 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, absent du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM Jonathan RODRIGUES Conseiller Municipal délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Jean-Michel LLORCA, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, du rapport 2a1 au rapport 2i, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par M. Pierre MARANDON, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, M. Ismaël LAUTOA, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Était absente et non représentée : Mme Nicole TRUSSART.

Délibération n° 14-5363

6-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 3 décembre 2013, de souscrire les services de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et d'accepter les conditions d'acquisition et de maintenance du contrat pour l'acquisition d'un photocopieur Toshiba e-studio 306 pour la « Maison des Arts et de la Vie Associative », et ce, moyennant la somme de 2 363,41 € HT, ainsi qu'une redevance trimestrielle de maintenance moyennant 18,23 € HT correspondant à 4 000 copies.

2°) Le 4 décembre 2013, dans le cadre de la manifestation « Habits de Lumière » de confier à l'association « Picto Facto », l'organisation de deux représentations du spectacle intitulé « Brimborions » les 13 et 14 décembre 2013 à 19 H 00 et 21 H 00, sur l'avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 4 755 € T.T.C.

3°) Le 5 décembre 2013, de conclure une convention d'un an avec la société KILKOA, pour la réalisation de reportages photographiques et de 20 reportages audiovisuels, et ce, moyennant la somme de 1 664,43 € T.T.C.

4°) Le 5 décembre 2013, de conclure les avenants n°2 et n° 3 relatifs au marché pour la création d'une voie nouvelle « rue des coteaux », le prolongement de la rue Charles-Gounod ainsi que la création du belvédère Gounod et d'un cheminement Bernon – Bernon Village avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : SCREG EST, pour une plus-value d'un montant estimé à 31 525,88 € T.T.C.

-lot n° 3 : INEO RESEAUX EST, pour une plus-value d'un montant estimé à 2 124,10 € T.T.C.

5°) Le 5 décembre 2013, de conclure les avenants n° 2 et n° 3 relatif aux marchés pour l'aménagement de l'avenue de Middelkerke dans le cadre de la requalification du quartier de Bernon avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : SCREG EST, pour une moins-value d'un montant estimé à 56 000,31 € T.T.C.

-lot n° 3 : INEO RESEAUX EST, pour une moins-value d'un montant estimé à 5026,79 €.

6°) Le 9 décembre 2013, de mettre à la disposition du Comité de quartier Nord-Ouest une partie des salles du satellite de restauration Chaude-Ruelle, à compter du 15 décembre 2013 jusqu'au 14 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

7°) Le 9 décembre 2013, de confier à l'association Scène et Vision, la représentation du spectacle « Le Noël des Petits Ramoneurs », pour les écoles maternelles, le 19 décembre 2013, à 17 H 15, au Palais des Fêtes, et ce, moyennant la somme 600,00 €.

8°) Le 10 décembre 2013, de souscrire les services de la société LOGITUD pour la maintenance des progiciels de gestion de l'état civil, du recensement et des formalités administratives, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction tacite dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2016, et ce, moyennant la somme de 3130,71 H.T.

9°) Le 16 décembre 2013, d'organiser avec le Salmanazar, une présentation d'instruments suivie d'un échange avec le public autour du spectacle intitulé « ABLAYE CISSOKO », à la médiathèque centre-ville, le 4 février 2014 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 250 € T.T.C.

10°) Le 16 décembre 2013, d'organiser avec le Centre régional de documentation pédagogique de la Haute-Marne, deux sessions de présentation de tablettes tactiles, l'une en direction du public jeune et adulte et l'autre en direction des personnels des médiathèques, à la médiathèque centre-ville, le 18 janvier 2014 de 10 H 00 à 12 H 30, en direction des publics jeunes, et de 14 H 00 à 17 H 00, en direction des publics adultes, et le 17 février 2014 de 14 H 00 à 17 H 00, en direction des personnels des médiathèques, et ce, moyennant la somme de 1 000 € T.T.C.

11°) Le 16 décembre 2013, de souscrire les services de la Société THIBAUT DESBOIS Associés pour la programmation scientifique, à savoir le choix des objets, des dispositifs, des textes présentés dans le parcours muséographique du Musée du Projet Scientifique et Culturel, et ce, moyennant la somme de 8 321,20 € H.T.

12°) Le 16 décembre 2013, de mettre à la disposition de LA POSTE, les locaux commerciaux sis 21, 23 et 25 avenue de Middelkerke, formant les lots 133, 134 et 137 pour une superficie totale de 106 m². Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 mars 2014, et ce, moyennant la somme de 1 203,67 € H.T hors charges locatives.

13°) Le 18 décembre 2013, de conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du parking des Arcades avec le groupement EGIS BATIMENT GRAND EST/CARBONNET ARCHITECTES S.A.R.L, et ce, moyennant la somme de 331 890,00 € T.T.C.

14°) Le 19 décembre 2013, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », à :

- Mme Cindy GADRET, une superficie de 250 m² ;
- M. et Mme Vincent ODENE, une superficie de 270 m²,

pour une période prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014. Ces mises à disposition sont consenties moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celles-ci seront renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

15°) Le 19 et 23 décembre 2013 et 7 janvier 2014, d'accepter l'indemnisation de :

-233,03 euros, correspondant à la remise en état d'un potelet sis à l'angle de l'avenue de Champagne et de la rue Jean-Chandon-Moët, suite à la manœuvre d'un véhicule attelé d'une remorque immatriculé CQ-647-PD, le 26 septembre 2013.

-4 817,12 euros, correspondant à la remise en état d'un feu tricolore sis avenue de Champagne, endommagé suite à la manœuvre du véhicule immatriculé 903 AMV 51, le 29 avril 2013.

-395 euros, correspondant au montant de la franchise suite à un sinistre du véhicule immatriculé AR-620-AE, survenu au cours d'un prêt au profit du Club de Prévention, le 16 novembre 2013.

16°) Le 20 décembre 2013, d'organiser avec l'association Acte 2 théâtre un spectacle de contes « Histoires envalisées : de l'autre côté ou la petite fille qui marche », à la médiathèque Daniel-Rondeau, le 1^{er} février 2014 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 430 € T.T.C.

17°) Le 23 décembre 2013, de mettre à disposition de la « Mission Locale des pays d'Epernay, de Brie et de Champagne », les locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 17, place Carnot à Epernay. Une convention est consentie moyennant le règlement d'une redevance locative semestrielle d'un montant de 4 018,92 € hors charges locatives. Celle-ci est consentie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Elle sera renouvelable par reconduction expresse, sous forme d'avenant.

18°) Le 30 décembre 2013, d'organiser avec le salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis une exposition en mettant des œuvres de François Roca et Fred Bernard à la médiathèque centre-ville, du 30 janvier au 1^{er} mars 2014, et ce, moyennant la somme de 1 804 € T.T.C.

19°) Le 30 décembre 2013, d'organiser une journée de rencontre d'auteur, à la médiathèque centre-ville, le 30 janvier 2014 de 9 H 30 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 457 € T.T.C.

20°) Le 31 décembre 2013, de consentir par convention une occupation temporaire du domaine public pour le stockage des conteneurs à déchets liés à leur activités professionnelle à :

- l'EURL le DARJEELING, pour un local de 3 m² ;
- la S.A.R.L La Mer KOBUS, pour un local de 4 m² ;
- la S.A.R.L SPARNADIS, pour un local de 14,5 m².

Chaque convention sera consentie, à titre précaire et révocable, pour une période à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2014, moyennant le paiement d'une redevance calculée au tarif municipal établi par mètre carré.

21°) Le 31 décembre 2013, de mettre des locaux et des équipements sportifs à la disposition de :

L'ASPTT TENNIS, SPARNA LUTTE, PASAE, PAIKIRYU EPERNAY VALLEE DE LA MARNE, FC TURCS D'EPERNAY, GENERATION DANCE, AMICALE BASKET SPARNACIENNE, ANCIENS DU RCE, PASPTT DANSE, PASPTT ZUMBA, le JOGGING CLUB, le KARATE CLUB EPERNAY, PASPTT GYMNASTIQUE, PASPTT YOGA, L'ASSOCIATION CULTURELLE TURCS EPERNAY, AVENTURES ET DECOUVERTES ROLLERS, BOOTS BAND COUNTRY, le BOXING CLUB EPERNAY, le CEP TIR A L'ARC, le CENTRE ARTISTIQUE D'EPERNAY, le CERCLE ATHLETIQUE, le CERCLE ESCRIME, EPERNAY BADMINTON, EPERNAY BILLARD CLUB, EPERNAY CANOE KAYAK, EPERNAY ESCALADE, EPERNAY GRS, EPERNAY JUDO, L'ETOILE SPARNACIENNE, le FC LA VILLA, le KRAV MAGA CHAMPAGNE, LES GAZELLES, MEI HUA ZHUANG CHAMPILLON, L'OSEPC, le PING PONG CLUB EPERNAY, le RCE VOLLEY BALL, le RCE ATHLETISME, le RCE HANDBALL, le RCEC FOOTBALL, le REVEIL EPERNAY, le RUGBY EPERNAY CHAMPAGNE, la SNSE, le SHOTOKAN KARATE CLUB, la SOCIETE NAUTIQUE, le SPORTING CLUB PORTUGAIS, le TAI CHI CHUAN EPERNAY, VITALIZ, le COMITE DE QUARTIER LA CITE, le COMITE DE QUARTIER LA VILLA. Ces mises à dispositions seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée d'un an. Le montant de la redevance de chaque association sera établi selon le décompte total des heures d'utilisation des équipements mis à leurs dispositions.

22°) Le 9 janvier 2014, de consentir à Mme WEIDMANN, une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un logement de type IV, sis au 1^{er} étage, 11, rue des Huguenots à Epernay, du 15 janvier 2014 au 14 janvier 2015, et ce, moyennant la somme de 480 € par mois hors charges locatives.

23°) Le 8 janvier 2014, de mettre :

-des bureaux de permanence de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-l'Association pour l'Audit des Aptitudes et du Comportement, un bureau de permanence, et ce, moyennant la somme de 41 € par séance.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-l'Amnesty International, du 17 janvier à 17 H 00 au 20 janvier 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-l'Association Bernon Loisirs, le 7 janvier 2014, de 16 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-le Club de Prévention, le 15 janvier 2014, de 13 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme PAKIHIMAILAGI, du 17 janvier à 17 H 45 au 20 janvier 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 euros.

24°) Les 9, et 17 décembre 2013, et 6 janvier 2014, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 5197 à 5200, 5235 à 5241, 5300, 5304 à 5307, 5316 à 5318, aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Le Directeur Général des Services